

**Conseil économique et social**Distr. générale
16 avril 2024Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Dixième session
Addis-Abeba (hybride), 23-25 avril 2024

Point 8 e) de l'ordre du jour provisoire*

Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés, de l'apprentissage par les pairs et des mesures d'accélération concernant les sous-thèmes du Forum régional : Partenariats pour la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

Document de travail sur le sous-thème : Partenariats pour la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

I. Contexte

1. L'objectif de développement durable 17 a des liens avec tous les autres objectifs de développement durable et revêt par conséquent une importance capitale pour ce qui est de donner un nouvel élan au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il peut être le point de départ d'initiatives et de réalisations communes, et permettre de prendre en compte l'interdépendance et la complexité des problèmes de développement avec des moyens de mise en œuvre aussi essentiels que les financements, les échanges commerciaux, les technologies, les données et les statistiques, et le renforcement des capacités. L'interaction complexe de crises mondiales multiples – changements climatiques, injustice financière, effets persistants de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et conflits régionaux et mondiaux en cours – a freiné les progrès et détourné l'attention et les ressources destinées à la réalisation sur le long terme d'objectifs de développement qui, s'ils sont atteints, doivent permettre d'assurer un avenir durable, équitable et prospère, comme envisagé dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

2. La confiance et l'esprit de collaboration, indispensables au succès de toute action collective, sont mis à mal par la montée des nationalismes et des tensions géopolitiques, et de ce fait, il devient de plus en plus difficile de dégager des consensus. De plus, les budgets publics et les investissements privés se ressentent durement des périodes de récession économique, ce qui a pour effet de réduire les ressources disponibles pour les initiatives de développement.

3. Les pays en développement ont besoin d'au moins 4 000 milliards de dollars supplémentaires par an pour financer les efforts qu'ils consacrent à la réalisation des objectifs d'ici à 2030¹. Plus de 50 % (2 200 milliards de dollars) de ce montant seront affectés à la transition énergétique, 0,3 milliard de dollars chaque année à la modernisation des systèmes agroalimentaires dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire et à l'élimination de la faim, et 500 milliards de dollars par an

* ECA/RFSD/2024/1/Rev.3.

¹ *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde) 2023 (publication de l'ONU, 2023).



aux investissements dans l'eau et l'assainissement. Les flux mondiaux d'investissements étrangers directs (IED) ont toutefois diminué de 12 % en 2022, pour s'établir à 1,3 milliard de dollars. En outre, pour mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national des différents pays du continent, l'Afrique a besoin, d'ici 2030, d'investissements de plus de 3 000 milliards de dollars dans les mesures d'atténuation et d'adaptation, ce qui suppose des apports de financement accessibles et prévisibles, conditionnels et inconditionnels².

4. Les ressources financières intérieures du continent peuvent dans une large mesure aider à financer le développement durable : ses recettes publiques intérieures se montaient à 466 milliards de dollars en 2021, soit l'équivalent de 17 % de son produit intérieur brut³.

5. À un moment où l'incertitude règne dans l'économie, la collaboration internationale dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation et de la numérisation émerge comme une lueur d'espoir qui permettra d'accélérer la réalisation des objectifs et la concrétisation de l'Agenda 2063. La technologie numérique – des téléphones mobiles aux innovations qui misent sur l'intelligence artificielle et d'autres technologies émergentes – améliore l'inclusion financière, l'efficacité des administrations et la prestation des services publics. Toutefois, dans les zones rurales, la capacité d'absorption des technologies de pointe est bien souvent limitée par la faible présence des infrastructures des technologies de l'information et des communications.

6. La disponibilité de données sur les objectifs s'est améliorée sur le continent au cours de la dernière décennie. Le nombre d'indicateurs comportant au moins deux points de données pour 40 % des pays africains est passé de 124 en 2021 à 166 en 2023. Néanmoins, des investissements supplémentaires importants restent encore à faire dans les systèmes de données africains.

7. Ces deux dernières décennies, les pays africains, aidés par la Commission de l'Union africaine, les organisations régionales, les entités du système des Nations Unies, les institutions de formation spécialisée et les partenaires de développement, ont fait des progrès remarquables dans le développement du capital humain, le renforcement institutionnel et les échanges de connaissances. L'Institut africain de développement économique et de planification de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a par exemple formé quelque 15 600 cadres supérieurs des administrations publiques et d'autres parties prenantes à la mise en œuvre de plans nationaux de développement alignés sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

8. Le présent document donne un aperçu des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif 17 du Programme 2030 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) et de l'objectif 19 de l'Agenda 2063 (L'Afrique partenaire majeur dans les affaires internationales et la coexistence pacifique), sur lesquels il repose en grande partie.

II. Tendances et avancées majeures dans la mise en œuvre

A. Finances

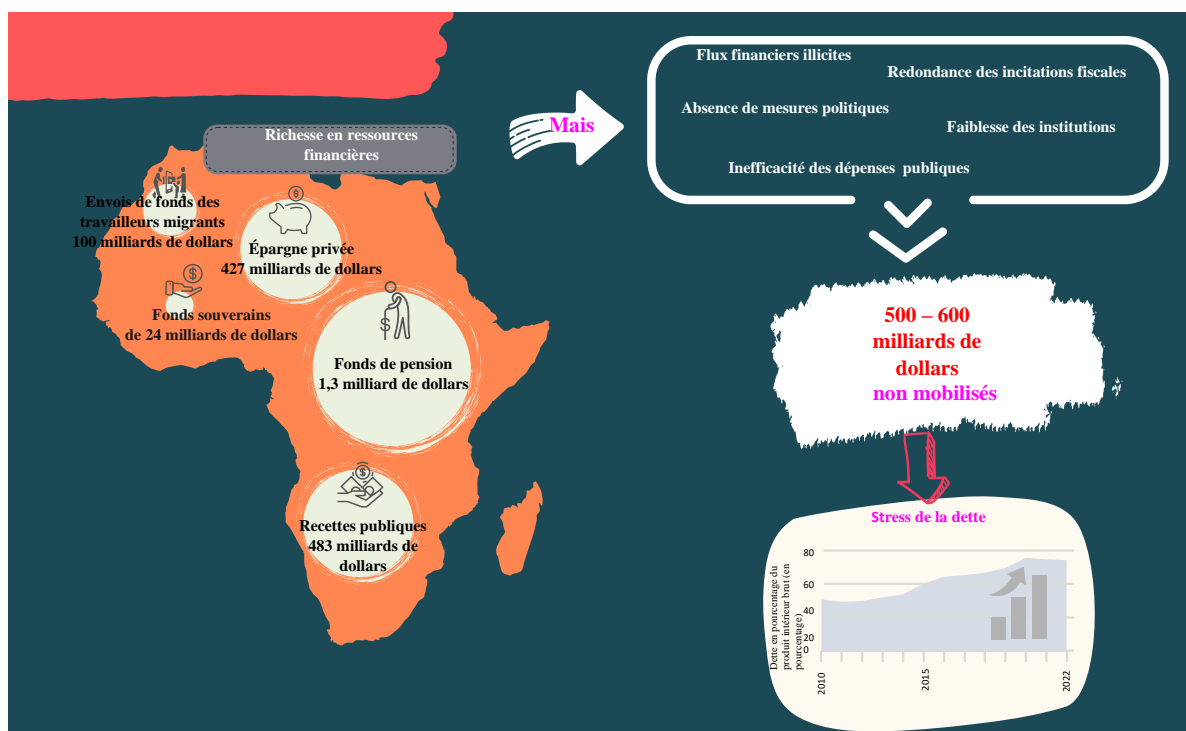
9. La situation financière des pays africains est encore précaire aujourd'hui et les prévisions de flux financiers, comme les investissements étrangers directs (IED) et les envois de fonds des travailleurs migrants, laissent apparaître une évolution stable ou en légère baisse. Deux réalités contrastées caractérisent le paradoxe financier du continent : l'Afrique accuse un déficit de financement important, mais, dans le même

² Banque africaine de développement, « COP25 : changements climatiques en Afrique ».

³ Commission de l'Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques, *Dynamiques du développement en Afrique 2023 : Investir dans le développement durable* (Publications de l'OCDE, Paris, 2023).

temps, elle est une prêteuse nette à l'égard du reste du monde, puisque les flux financiers illicites en provenance du continent sont plus élevés que les IED et l'aide publique au développement (APD) qui lui sont consacrés. Cette dichotomie est troublante, si l'on prend en compte les ressources financières abondantes dont regorge la région et qui pourraient largement lui permettre de faire face à ses besoins de financement du développement, si elles sont pleinement mises à contribution et utilisées à bon escient⁴. La figure I montre l'importance potentielle des ressources intérieures du continent non encore mobilisées aujourd'hui, qui pourraient se chiffrer à 500 ou 600 milliards de dollars et qui, si elles ne sont pas mises à contribution, risquent d'être une occasion manquée de stimuler le développement durable du continent.

Figure I
Paradoxe financier en Afrique



Source : Adapté de Nations Unies, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, Résolution des paradoxes du développement de l'Afrique : financement, énergie et systèmes alimentaires (2023).

10. Les membres du Comité d'aide au développement ont consacré en moyenne 0,3 % de leur revenu national brut à l'APD en 2021, contre 0,2 % en 2000⁵. Ce pourcentage reste toutefois en-deçà de la moitié de l'objectif de 0,7 % qui, en 2021, n'a été atteint que par le Danemark, le Luxembourg, la Norvège et la Suède. Les flux nets d'APD vers l'Afrique ont par ailleurs diminué entre 2020 et 2021, de 78 à 75 milliards de dollars. En 2021, 44,9 % des 46,9 milliards de dollars de subventions accordées officiellement à l'Afrique au titre du développement durable sont allés à une sous-région : l'Afrique de l'Est.

11. Les flux des IED vers l'Afrique, estimés à 48 milliards de dollars, sont restés pratiquement inchangés en 2023 par rapport à l'année précédente, n'ayant que

⁴ Pour une analyse plus détaillée du paradoxe financier de l'Afrique, voir Nations Unies, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, Résolution des paradoxes du développement de l'Afrique : financement, énergie et systèmes alimentaires (2023).

⁵ Organisation de développement et de coopération économiques, « Flux officiels et privés », Statistiques de l'OCDE sur le développement international. Disponible à l'adresse https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/data/statistiques-de-l-ocde-sur-le-developpement-international/versements-secteurs-publique-et-privé_data-00072-fr (site consulté le 5 janvier 2024).

légèrement diminué de 1 %⁶. D'autres régions ont reçu des montants beaucoup plus importants. À cause du niveau élevé des taux d'intérêt, très peu de pays ont emprunté sur les marchés internationaux ces trois dernières années, et la faible résilience des économies africaines face aux chocs a eu un impact négatif sur leurs notes de crédit souveraines. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 17 restent de ce fait modestes.

12. Le lancement par la Banque africaine de développement de l'initiative de la Banque verte africaine devrait permettre de générer des opportunités de financement climatique sur le continent à hauteur de 3 000 milliards de dollars entre 2020 et 2030⁷. Les pays africains ont émis 0,2 % du total des obligations vertes en circulation dans le monde entre 2006 et 2022⁸. L'émission d'obligations vertes et d'obligations bleues se heurte à plusieurs obstacles dont le temps et le coût liés à la conception des instruments, la nécessité d'une utilisation transparente des produits, les difficultés de suivi pouvant entraîner des risques d'écoblanchiment, une sensibilisation insuffisante, une capacité limitée d'évaluation de projets et une réglementation peu rigoureuse.

13. Les conversions de dettes en mesures en faveur de la nature sont des transactions sur le climat et la nature qui visent à obtenir des résultats environnementaux positifs et à améliorer la viabilité de la dette des pays. C'est une forme de financement vert abordable qui, en prenant en compte aussi bien la dette que les problèmes environnementaux, permet d'avoir un impact concret et mesurable dans le pays emprunteur.

B. Technologie et innovation

14. La collaboration entre pays africains et entre l'Afrique et d'autres régions dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation s'est renforcée tant par le nombre de partenariats que par son intensité. Selon les résultats d'une étude, le pourcentage de publications scientifiques réalisées par un scientifique africain et au moins un chercheur d'un autre pays serait passé de 3,9 % en 2000 à 7,6 % en 2017, et 34 pays africains produiraient 75 % au minimum de leurs travaux scientifiques en collaboration avec au moins un chercheur étranger⁹.

15. Le renforcement de la coopération entre pays ces trois dernières décennies vient confirmer cette tendance. L'Initiative Afrique II est un exemple de collaboration entre l'Union africaine et l'Union européenne en matière de recherche et d'innovation dans quatre domaines : la santé publique, la transition verte, l'innovation et la technologie, et les capacités scientifiques¹⁰. De plus, en 2022, la Commission européenne a annoncé un programme d'investissement de 150 milliards d'euros qui vise à promouvoir une relance forte, inclusive, verte et numérique en Afrique.

16. L'Organisation des Nations Unies encourage la coopération entre pays africains et entre l'Afrique et le reste du monde. La CEA a récemment lancé l'initiative Origin de laboratoires de recherche et d'innovation, qui est devenue une plateforme sur laquelle chercheurs et étudiants africains peuvent collaborer avec leurs homologues internationaux pour répondre aux défis de l'Afrique. En 2022, la CEA a

⁶ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « Les investissements directs étrangers vers les économies en développement ont chuté de 9 % en 2023 », 22 janvier 2024.

⁷ AllAfrica, La Banque africaine de développement lance une initiative révolutionnaire de banques vertes en Afrique en marge de la COP 27, 17 novembre 2022.

⁸ Banque africaine de développement (BAD), « *Perspectives économiques en Afrique 2023 : mobiliser les financements privés en faveur du climat et de la croissance verte en Afrique* » (Abidjan, 2023).

⁹ Jorge Cerdeira, João Mesquita et Elizabeth S. Vieira, « International research collaboration: is Africa different? A cross-country panel data analysis », *Scientometrics*, vol. 128 (mars 2023).

¹⁰ Pour plus d'informations sur l'initiative et la coopération entre l'Union africaine et l'Union européenne, voir Union européenne, « Horizon Europe renforce, une fois encore, la coopération UE -Afrique : l'Initiative Afrique II », juillet 2023, et Union africaine et Union européenne, « Le programme d'innovation UA-UE : version finale », 19 juillet 2023.

franchi une étape importante au Congo en inaugurant le Centre africain de recherche sur l'intelligence artificielle, le premier du genre en Afrique.

17. L'Université panafricaine a été fondée par l'Union africaine pour redynamiser l'enseignement supérieur et la recherche, et promouvoir, par l'intermédiaire de ses instituts, la coopération entre pays africains. Les instituts et les pays qui les accueillent sont les suivants : Sciences de l'eau et de l'énergie (Algérie) ; Sciences fondamentales, technologie et innovation (Kenya) ; Sciences de la vie et de la terre (Nigéria) ; Gouvernance, sciences humaines et sociales (Cameroun) ; Sciences de l'espace (Afrique du Sud) ; le Pôle entrepreneuriat (Algérie) ; et l'Université virtuelle et électronique panafricaine (Cameroun).

18. L'acquisition de technologies en Afrique a ralenti depuis 2015. Les importations de biens d'équipement ont reculé de 144 milliards de dollars en 2013 et 2014 à 104 milliards de dollars en 2020 ; les dépenses liées à l'utilisation de la propriété intellectuelle ont elles baissé de 3,3 à 2,6 milliards de dollars entre 2013 et 2020 ; et les IED d'environ 58 milliards de dollars en 2015 à environ 48 milliards de dollars en 2023. En revanche, entre 2013 et 2020, les paiements pour usage de la propriété intellectuelle sont passés de 1,4 milliard à 2,4 milliards de dollars en Malaisie et de 1,6 milliard à 2,3 milliards de dollars en Turquie¹¹.

19. L'intelligence artificielle, l'analyse des mégadonnées, la robotique avancée, la télédétection, la technologie financière et la biotechnologie sont actuellement mises au service de la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique. Par exemple, on utilise des outils d'intelligence artificielle pour acheminer du matériel médical, notamment des poches de sang et des vaccins, dans des zones reculées du Rwanda et pour donner aux agriculteurs kényans des informations en temps réel sur la santé des sols, et les aider ainsi à mieux irriguer leurs terres et à prévoir les rendements de leurs cultures.

20. Des plateformes qui permettent de mettre en œuvre de nouvelles idées et des solutions créatives s'imposent si l'on veut accélérer l'innovation. Le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires vise à tirer le meilleur parti d'une approche fondée sur les systèmes alimentaires par la transformation de ces systèmes et la mise des changements au service de progrès dans la réalisation du Programme 2030 et de la lutte contre les changements climatiques.

C. Commerce

21. Des progrès importants ont été réalisés avec le secteur privé dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. À ce jour, 47 membres de l'Union africaine ont déposé leurs instruments de ratification de l'Accord, sept pays l'ont signé sans le ratifier et seul un pays ne l'a pas signé¹².

22. La numérisation devient de plus en plus le catalyseur de l'expansion du commerce et un moteur essentiel du développement durable inclusif. Les services fournis par voie numérique n'ont toutefois représenté que 17 % des exportations totales de services du continent en 2022, contre une moyenne mondiale de 55 %¹³. Selon des études récentes réalisées par la CEA, l'absence d'un environnement politique propice au commerce numérique freine les échanges de services numériques en Afrique¹⁴. Par ailleurs, le paysage réglementaire du continent reste toujours fragmenté. La mise en place d'un cadre réglementaire harmonisé devrait donc

¹¹ CEA, « Advancing technology transfer for sustainable development in Africa: revisiting Africa's technology transfer landscape in the wake of COVID-19 » (Addis-Abeba, n.d.).

¹² Centre de droit commercial, « État de ratification de la ZLECAf », 6 septembre 2023.

¹³ Calculs de la CEA à partir de données de UNCTADstat.

¹⁴ Voir CEA et secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, Infrastructures numériques en Afrique (Addis-Abeba, CEA, 2023).

permettre dans une large mesure de créer un environnement propice au commerce numérique des services en Afrique.

23. Le Programme relatif aux parcs agricoles africains communs a vocation à transformer l'agriculture africaine et à favoriser son intégration par le commerce et l'industrialisation. L'initiative est soutenue par la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la Banque africaine d'import-export, le Forum pour la recherche agricole en Afrique, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la CEA, l'Organisation panafricaine des agriculteurs, la Banque africaine de développement, la Chambre faîtière panafricaine d'agrobusiness, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le programme vise à créer cinq grandes zones agro-industrielles communes reliées par des corridors transfrontaliers d'approvisionnement en denrées alimentaires répartis dans cinq régions géographiques de l'Afrique.

D. Données et statistiques

24. Les efforts entrepris récemment et la volonté de moderniser les systèmes de données permettent désormais de produire des données précises et actualisées sur les questions socio-économiques et de contribuer à la réalisation de programmes de développement nationaux, régionaux et mondiaux. La Charte africaine de la statistique et la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique offrent des cadres importants qui permettent de renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux en Afrique, notamment pour ce qui est des statistiques sur l'agriculture, l'environnement, le climat et la numérisation, l'environnement statistique institutionnel, les processus de production, la coordination et la collaboration.

25. En 2020, seuls 29 pays africains disposaient d'une législation statistique nationale conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle¹⁵. En janvier 2024, seuls 29 pays africains avaient réalisé des recensements de la population et de l'habitat pour le cycle 2020, conformément aux Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, publiés par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales¹⁶.

26. Du fait de la mobilité croissante des populations, l'enregistrement des faits d'état civil a gagné en importance. Les données sur les migrations internationales en Afrique sont encore toutefois relativement rares. Par exemple, en 2019, 14 % des pays africains n'avaient pas mis à jour leurs chiffres concernant le nombre total de migrants internationaux depuis le cycle des recensements de la population de 2000¹⁷.

E. Renforcement des capacités

27. En Afrique, la technologie numérique est de plus en plus utilisée dans le cadre du renforcement des capacités. Les applications mobiles, les plateformes d'apprentissage en ligne et les cours en ligne offrent des possibilités de formation adaptées et peu coûteuses, en particulier aux femmes et aux habitants de régions reculées et mal desservies. Cette tendance a pris de l'ampleur, en grande partie à cause de la pandémie de COVID-19, qui en a accéléré l'évolution vers l'apprentissage en ligne.

¹⁵ Nations Unies, Base de données relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database> (site consulté le 5 février 2024).

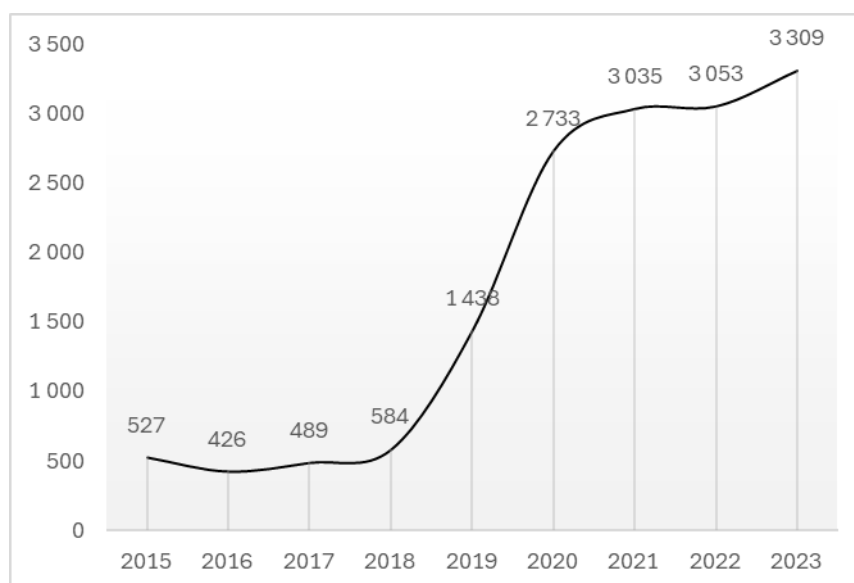
¹⁶ Ibid.

¹⁷ Béla Hovy, Frank Laczko et René N'Guettia Kouassi, « African migration: an overview of key trends », dans *Africa Migration Report : Challenging the Narrative*, Aderanti Adepoju, Corrado Fumagalli et Nanjala Nyabola, eds. (Addis-Abeba, Organisation internationale pour les migrations, 2020.)

28. Les pays africains sont de plus en plus nombreux à s'engager dans une collaboration intersectorielle pour relever des défis de développement complexes. Les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations internationales mutualisent leurs ressources, leurs connaissances et leur expertise. Par exemple, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine de l'Union africaine comprend des initiatives qui visent à former les agriculteurs à des techniques agricoles durables et modernes, telles que la rotation des cultures, la gestion de l'eau et l'agriculture biologique, pour augmenter la production alimentaire et réduire la faim. La Fondation Tony Elumelu et d'autres organisations offrent des formations, des services de mentorat et des financements aux entrepreneurs africains, pour favoriser ainsi la croissance économique, la création d'emplois et le recul de la pauvreté. L'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique continue de former des experts et de mettre en œuvre des projets d'énergie durable sur l'ensemble du continent, afin de lutter contre les effets des changements climatiques. Le réseau mondial de centres régionaux pour les énergies durables compte cinq centres en Afrique qui visent à accélérer la transformation énergétique et climatique¹⁸.

29. L'Institut africain de développement économique et de planification, la Commission de l'Union africaine et leurs partenaires ont répondu à une forte augmentation des demandes de renforcement des capacités des États et du nombre de stagiaires, en particulier de femmes et de jeunes. Au total, 69 activités de formation ont été proposées en 2023, sur les thèmes suivants : gestion économique et planification du développement ; gestion de la chaîne d'approvisionnement en minerais ; transformation numérique de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels ; politique fiscale et budgétisation ; gestion des risques et planification du développement ; préparation aux marchés du climat et du carbone ; analyse et négociation commerciales, y compris en temps de crise et de pandémie ; notations de crédit souverain ; commerce électronique transfrontalier ; autonomisation des femmes et des jeunes dans l'agriculture ; et gestion de politiques économiques prenant en compte les questions de genre ; quelque 3 300 stagiaires de 52 membres de la CEA ont reçu une formation dans ces domaines en 2023, comme le montre la figure II.

Figure II
Nombre de personnes formées à la planification du développement par l'Institut africain de développement économique et de planification, 2015-2023



Source : Institut africain de développement économique et de planification, CEA.

¹⁸ Pour plus d'informations, voir le site Web du réseau mondial <https://www.gn-sec.net/>.

30. La Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Programme alimentaire mondial ont élaboré des lignes directrices pour la conception et la mise en œuvre de programmes d'alimentation scolaire issue de la production locale en Afrique. Les dirigeants africains ont conscience que ces lignes directrices contribuent au développement des ressources humaines et au renforcement des capacités sur le continent et qu'elles ont une importance capitale pour le développement inclusif, la santé, le développement rural, l'égalité des genres et l'éducation inclusive, en particulier dans les communautés défavorisées et socialement marginalisées. Les lignes directrices visent, d'une part, à établir un lien plus direct entre les dirigeants africains et les petits agriculteurs et autres acteurs locaux de la chaîne de valeur de l'alimentation scolaire, d'autre part, à apporter des réponses aux problèmes de nutrition.

III. Défis, questions émergentes et possibilités d'accélérer la mise en œuvre

A. Finances

31. Pour améliorer la résilience des infrastructures en Afrique, des financements importants s'imposent, et ils pourraient être mobilisés sur les marchés des capitaux et à l'aide d'instruments financiers appropriés. La mise en place de marchés de capitaux performants devrait contribuer de manière importante à la mobilisation de ressources nationales et à la multiplication de solutions de financement innovantes. Ainsi, avec de nouveaux marchés obligataires en monnaie locale, on pourra mobiliser davantage de ressources sur les marchés de capitaux pour financer une industrialisation verte inclusive et des infrastructures porteuses de croissance pour lesquelles des systèmes de garantie adéquats devront être mis en place pour réduire les risques de change et autres risques.

32. Pour que les marchés de capitaux nationaux fonctionnent pleinement, il faut, entre autres, une politique macroéconomique judicieuse, un cadre institutionnel et juridique solide et une infrastructure financière performante¹⁹. Les gouvernements pourraient élaborer des politiques et des stratégies globales pour pallier les insuffisances de leurs cadres de développement de marchés de capitaux. La technologie numérique pourrait être mise à contribution pour mobiliser les poches d'épargne nationale non encore exploitées, avec des produits adaptés aux besoins des ménages.

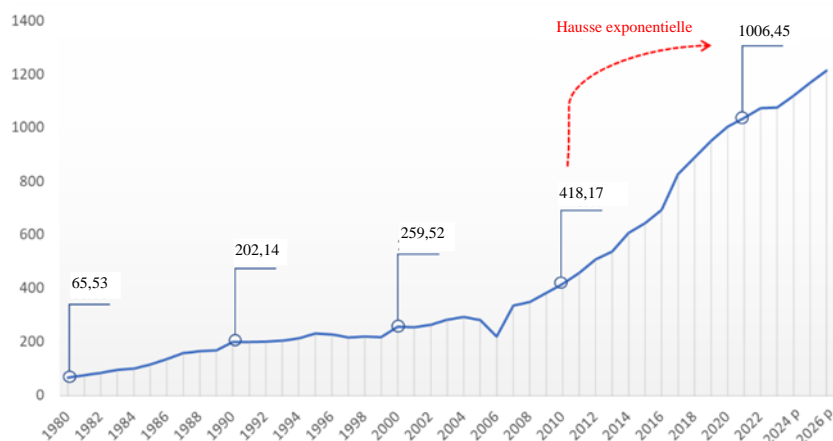
33. Les sorties massives de ressources financières de l'Afrique ont amené de nombreux pays africains à dépendre des emprunts extérieurs, souvent à des taux d'intérêt prohibitifs, pour financer leur croissance économique, leur transformation structurelle et leur développement durable, ce qui a eu pour conséquence de faire exploser les niveaux d'endettement, en particulier à partir de 2010, comme le montre la figure III. La composition de la dette extérieure a changé, la part des emprunts sur les marchés étant passée de 27 % en 2011 à 56 % en 2021, et suscitant ainsi des inquiétudes quant à la viabilité de la dette sur le continent²⁰.

¹⁹ Luc Laeven, « The development of local capital markets: rationale and challenges », Document de travail, n° 14/234 (Washington, Fonds monétaire international, 2014).

²⁰ Nations Unies, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, *Résoudre les paradoxes du développement en Afrique : financement, énergie et systèmes alimentaires* (2023).

Figure III

Dette publique extérieure totale en Afrique, 1980-2026 (en milliards de dollars des États-Unis, aux niveaux actuels)



Source : adapté du rapport du Secrétaire général intitulé « Résoudre les paradoxes du développement en Afrique : financement, énergie et systèmes alimentaires » (A/78/309).

Abréviation : p, projection.

B. Technologie et innovation

34. D'aucuns craignent que le Programme 2030 et l'Agenda 2063, ainsi que leur mise en œuvre, ne soient propices à la recherche-développement et à l'innovation en Afrique. Les principes d'accès équitable aux infrastructures de recherche et de rémunération égale pour un travail égal ne semblent pas appliqués dans le cadre de la collaboration internationale en matière de recherche : il n'est pas rare que des chercheurs qui travaillent dans un même lieu, qui effectuent le même travail au même niveau, reçoivent des rémunérations différentes, selon leur pays d'origine²¹.

35. La multiplication des zones économiques spéciales pourrait favoriser l'acquisition de technologies et le développement de biens et services à forte intensité de connaissances. L'Afrique comptait moins de 20 zones de ce type en 1990, mais leur nombre est passé à une centaine en 2010 et à 203 en 2021²². Les zones économiques spéciales attirent les financements, de même que les compétences techniques et de gestion nécessaires pour se lancer rapidement dans un secteur et transmettre les connaissances dans l'ensemble de l'économie. Elles offrent les moyens d'engager une collaboration entre pays au niveau des entreprises, ainsi qu'entre entreprises étrangères et nationales, grandes et petites. Par exemple, la Chine continue d'être un partenaire de premier plan dans le développement de ces zones en Afrique. En Éthiopie, les zones économiques spéciales ont compté pour 5 % des exportations manufacturières et 5 % des apports d'IED entre 2015 et 2018²³. Toutefois, on estime plus généralement que les performances des zones en Afrique restent encore en-deçà des attentes²⁴.

²¹ Pour plus d'informations sur la recherche-développement en Afrique, voir Di Caelers et Dann Okoth, « Research Funding in Africa: navigating sustainability and shifting perspectives », *Nature*, 14 décembre 2023.

²² Statista, « Nombre de zones économiques en Afrique de 1990 à 2021 », 28 avril 2023.

²³ Matthew Amalitinga Abagna, « Special economic zones and local economic activities in Ethiopia », Munich Personal RePEc Archive, Document n° 117427 (2023).

²⁴ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Manuel sur les zones économiques spéciales en Afrique : vers la diversification économique du continent*, UNCTAD/DIAE/IA/2021/3.

C. Commerce

36. Pour tirer le meilleur parti des avantages qu'offre le commerce numérique, les pays africains doivent redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations et propositions d'actions formulées dans les stratégies et instruments sous-régionaux et continentaux actuellement en place qui visent à renforcer les infrastructures et les compétences numériques. Par exemple, la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique 2020-2030 comporte un ensemble exhaustif de recommandations visant à stimuler la transformation numérique et la connectivité sur le continent, notamment par la mise en place de cadres réglementaires favorables, d'une transmission à haut débit et d'appareils plus abordables, de programmes d'études qui mettent en adéquation les compétences numériques et les technologies améliorées, et la facilitation de l'accès à l'Internet pour les écoles. Le programme de compétitivité commerciale et d'accès au marché de l'Union européenne et d'autres initiatives aident à créer des conditions de marché favorables au niveau régional.

37. Le protocole sur le commerce numérique de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine facilitera l'expansion du commerce numérique en Afrique, notamment en aidant à en harmoniser le cadre réglementaire entre les pays africains.

D. Données et statistiques

38. Les pays africains ont pour la plupart du mal à rendre compte des progrès qu'ils accomplissent dans la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs et aspirations de l'Agenda 2063, à cause de la faiblesse de leurs systèmes statistiques et de leurs cadres de gouvernance des données. Selon une évaluation récente menée par le Centre africain pour la statistique, sur à peu près 30 % des indicateurs des objectifs, il n'y avait pas suffisamment de données pour mesurer les progrès accomplis dans la pleine mise en œuvre du Programme 2030²⁵. Dès lors, il n'est possible de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 que pour 115 des 169 cibles.

39. La pandémie a eu de sérieuses répercussions sur la collecte de données et les opérations statistiques en 2020, les financements ayant été réaffectés aux priorités du secteur de la santé. En 2021, les activités statistiques ont repris pour la plupart, y compris les recensements de la population et de l'habitat. La CEA accompagne les efforts visant à renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes sur les questions relatives aux données et aux statistiques des systèmes statistiques africains.

40. Le renforcement des capacités statistiques, notamment dans la collecte, l'analyse, la ventilation et la diffusion des données, est indispensable pour le contrôle et le suivi des progrès accomplis au regard des plans nationaux de développement, du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Dans le contexte actuel de déséquilibres économiques et de disparités salariales, de crises sanitaires, de bouleversements démographiques majeurs, de conflits et de changements climatiques, les populations seront toujours amenées à se déplacer. Aussi, l'Organisation internationale pour les migrations s'emploie, avec les membres de la CEA et les communautés économiques régionales, à renforcer les capacités nationales et régionales de ventilation des données sur les objectifs sous le prisme de la migration²⁶.

²⁵ CEA, *Rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique 2023* (Addis-Abeba, 2023).

²⁶ On trouvera à l'adresse <https://www.migrationdataportal.org/fr/sdgs?node=0> une analyse statistique des données sur les migrations et les objectifs de développement durable.

E. Renforcement des capacités

41. Le manque de ressources, la mauvaise qualité des infrastructures, l'instabilité politique et les carences dans le domaine de l'éducation sont autant de défis à relever pour le renforcement des capacités en Afrique, même si de nouvelles évolutions, comme la transformation numérique et la participation des jeunes et du secteur privé, ouvrent des perspectives de progrès.

42. La CEA, le Département des affaires économiques et sociales et le Centre commun de recherche de l'Union européenne aident plusieurs pays à élaborer leurs feuilles de route pour la science, la technologie et l'innovation en rapport avec les objectifs de développement durable, selon un guide conçu par l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Sur les cinq pays pilotes qui utilisent le guide, trois sont africains : l'Éthiopie, le Ghana et le Kenya. Avec l'appui du Centre commun de recherche, cinq autres pays africains (Gambie, Malawi, Maurice, Namibie et Seychelles) élaborent actuellement leur feuille de route sur le même thème. La CEA, le Département et le Centre commun de recherche ont organisé en octobre 2023 à Addis-Abeba un atelier sur les feuilles de route, pour que les pays pilotes et les cinq pays africains qui entament le processus mettent en commun leurs connaissances et données d'expérience.

43. L'établissement de partenariats avec les organisations internationales, les gouvernements et le secteur privé permet de mobiliser des ressources et des compétences spécialisées, et il est également possible de promouvoir efficacement la collaboration, la coopération technique et la créativité dans le renforcement des capacités par la coopération Sud-Sud et la mise en place de pôles d'innovation. Les États africains ont de plus en plus conscience de l'importance de l'apprentissage par les pairs et de la mise en valeur des meilleures pratiques. Les approches triangulaires, dans le cadre desquelles un pays du Nord est mis à contribution, peuvent faciliter les transferts de technologies. La bonne mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle au Rwanda sous la forme d'une assurance maladie communautaire a incité d'autres pays à adopter des modèles similaires. De même, le Ghana et le Kenya ont fait part aux pays voisins de leur expérience des services d'argent mobile et d'inclusion financière, pour favoriser ainsi la croissance économique et l'accessibilité financière par-delà les frontières. Partout sur le continent, des centres d'innovation et des incubateurs d'entreprises ont vu le jour et sont devenus des pôles de créativité et de renforcement des capacités.

44. Des technologies émergentes, comme l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, sont de puissants outils d'apprentissage et d'amélioration de compétences déjà acquises et de compétences nouvelles, et elles peuvent contribuer à révolutionner le renforcement des capacités en Afrique. Le Gouvernement rwandais, par exemple, s'est associé à des entreprises technologiques pour mettre en place des plateformes d'apprentissage en ligne fonctionnant avec l'intelligence artificielle, ce qui a permis d'améliorer sensiblement les programmes de formation et de perfectionnement des travailleurs. En Afrique du Sud, l'Institut africain des sciences mathématiques recourt à l'apprentissage automatique pour promouvoir l'enseignement des mathématiques et des sciences, et doter les étudiants de compétences essentielles. En outre, partout en Afrique, des start-ups en pleine expansion mettent à profit l'intelligence artificielle pour apporter des solutions aux problèmes locaux, notamment en matière de surveillance de la santé, d'optimisation des pratiques agricoles et d'inclusion financière.

45. L'adoption des technologies émergentes, en particulier de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique, est loin d'être une option ; c'est une nécessité. Des innovations de ce type peuvent ouvrir des perspectives inespérées en matière de renforcement des capacités, faciliter un développement inclusif et contribuer à ce que personne ne soit laissé de côté dans la quête d'un avenir prospère, équitable et durable.

IV. Recommandations pour la mise en œuvre intégrée et accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

A. Finances

46. L'Afrique dispose d'abondantes ressources financières intérieures qui restent encore à mobiliser. Les financements privés constituent une source de financement essentielle pour la pleine mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en particulier au regard des multiples crises auxquelles les pays africains doivent faire face. La mobilisation de financements privés et leur mise en adéquation avec les deux programmes se heurtent toutefois à plusieurs obstacles, dont l'absence d'environnements favorables, d'incitations, de données et de transparence. Il convient d'accorder une attention particulière à la mise en place d'incitations visant à mettre les financements privés en cohérence avec les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063, par exemple des financements mixtes, des garanties, des subventions, des allègements fiscaux et des obligations vertes, l'objectif étant de tirer le meilleur parti des fonds publics et de stimuler dans le même temps les investissements privés. La qualité et la disponibilité des données et des statistiques devraient être améliorées pour permettre, d'une part, de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement et l'impact des financements privés sur ces progrès, d'autre part, d'élaborer des politiques et des actions fondées sur des données probantes. Les organismes de promotion des investissements attirent les IED et servent d'intermédiaires entre les investisseurs internationaux, les gouvernements et les marchés locaux. Leur rôle devrait être renforcé, de sorte qu'ils puissent mettre les investissements privés en adéquation avec les projets de développement, et résoudre les problèmes de disponibilité des données.

47. Les vastes ressources naturelles dont est doté le continent africain lui confèrent un avantage concurrentiel. Son littoral très étendu ouvre des possibilités de développement de l'économie bleue, qui pourraient générer chaque année 576 milliards de dollars et permettre de créer 127 millions d'emplois d'ici à 2063 grâce à la recherche, à l'innovation et à la gestion des écosystèmes²⁷. En collaboration avec ses partenaires, la CEA a élaboré un cadre pour les stratégies nationales en faveur de la nature qui est aligné sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, prend en compte les orientations de la Convention sur la diversité biologique et vise à aider les pays à définir et à mettre en œuvre des politiques et des instruments financiers²⁸.

48. La revitalisation des partenariats et la mise en place de mécanismes innovants axés sur le marché, en particulier les conversions de dettes en mesures d'adaptation aux changements climatiques, les obligations vertes et les financements mixtes, peuvent contribuer à résoudre les problèmes liés tant aux changements climatiques qu'à la stabilité financière. La CEA soutient donc ses membres dans le cadre de la Coalition pour la dette durable, qui réunit États créanciers et États débiteurs, ainsi que des institutions financières internationales, pour promouvoir la viabilité de la dette à long terme et faciliter ainsi l'apport de financements prévisibles et à des conditions favorables pour accompagner les efforts de réalisation des objectifs de développement durable.

B. Technologie et innovation

49. La collaboration entre l'Afrique et le reste du monde doit se fonder sur des principes de réciprocité, de justice, d'équité et de durabilité, pour que toutes les parties

²⁷ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *L'avenir de l'environnement en Afrique pour les entreprises : notre environnement, notre richesse* (Nairobi, 2023).

²⁸ CEA, *Framework for a National Nature Strategy: Facilitating the Development of National Nature Strategies that are Aligned with the Convention on Biological Diversity* (Addis-Abeba, 2023).

y trouvent leur intérêt. La collaboration à l'échelle internationale est appelée à s'intensifier, en raison de l'importance démographique et de la jeunesse de la population africaine, de la croissance rapide des systèmes d'enseignement supérieur et de l'expansion des marchés sur le continent, qui font de la région une véritable pépinière de science, de technologie, de talents d'entrepreneurs et de croissance économique. En revanche, dans la plupart des activités de coopération internationale, de recherche-développement participative et de production industrielle, l'Afrique n'est pas traitée comme un partenaire à part entière : les activités à forte intensité de connaissances se déroulent pour la plupart dans le pays développé partenaire, tandis que les partenaires africains sont relégués aux fonctions de collecte d'informations, d'essai de produits finis, de distribution et de commercialisation. Cette approche limite les possibilités d'apprentissage et d'acquisition de connaissances, favorise la dépendance et encourage les attitudes de donneur et de receveur, toutes choses qui sont contraires à la notion de développement durable.

C. Commerce

50. Les avantages qu'offre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ne pourront se concrétiser que si les parties mettent en œuvre les engagements qui y sont énoncés. Plusieurs instruments régionaux, dont la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, le cadre de politique des données de l'Union africaine et la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique, peuvent contribuer à créer un environnement favorable au commerce numérique. Les pays africains doivent de toute urgence traduire les choix politiques et les engagements énoncés dans ces documents en politiques et réglementations nationales et veiller à ce qu'ils soient mis en œuvre.

D. Données et statistiques

51. Il importe d'investir dans les organismes et systèmes nationaux de statistique et de renforcer leurs capacités dans ce domaine. Il faudra également renforcer les capacités de collecte, de gestion et d'utilisation de données pour permettre de prendre des décisions fondées sur des données probantes. En outre, les mégadonnées et l'augmentation de la demande d'informations pratiques légitiment de nouveaux investissements dans la technologie numérique et l'application plus large des données sur le continent.

52. La technologie a joué un rôle essentiel dans la conduite des recensements de la population et de l'habitat de 2020 en Afrique. La CEA a mis au point des outils pour aider ses membres à utiliser des tablettes électroniques pour la collecte et le suivi en temps réel des données de recensement et pour veiller à ce que tous les problèmes critiques soient rapidement réglés.

53. Les producteurs de statistiques officielles doivent évoluer et se moderniser pour pouvoir apporter des réponses appropriées à toutes les demandes de données découlant du Programme 2030, de l'Agenda 2063, des plans nationaux et sous-régionaux de développement, ainsi que d'autres programmes et cadres. Le groupe africain sur la transformation et la modernisation des statistiques officielles a été créé en 2020 par la Commission africaine de statistique pour assurer l'orientation et la coordination stratégiques des travaux de modernisation et de transformation des systèmes statistiques nationaux en Afrique.

54. En 2023, la Journée africaine de la statistique s'est tenue le 18 novembre sur le thème « Moderniser les écosystèmes de données pour accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) : le rôle des statistiques officielles et des mégadonnées dans la transformation économique et le développement durable de l'Afrique ». La manifestation avait pour objectif d'engager toutes les parties prenantes dans la modernisation et la transformation des systèmes

statistiques nationales par l'adoption de nouvelles technologies et l'exploitation du potentiel que représentent les mégadonnées.

55. Des organisations panafricaines, dont la CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, ainsi que le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), n'ont cessé d'apporter leur appui à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de stratégies nationales de développement de la statistique. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux ont eux aussi apporté leur appui à la formulation de stratégies nationales de développement de la statistique dans différents pays.

E. Renforcement des capacités

56. Pour réaliser les deux programmes, il conviendra d'élaborer des stratégies et des plans nationaux et sectoriels de renforcement des capacités. Le renforcement des capacités devra reposer sur une évaluation exhaustive des besoins, être axé sur des mesures de résilience dans tous les domaines et porter sur des interventions à long terme visant à inscrire la mise en œuvre des deux programmes dans la durée. Un accent particulier devra être mis sur les secteurs principaux, les initiatives régionales comme la Zone de libre-échange continentale africaine et les domaines ci-après : données, statistiques, science, technologie, recherche-développement ; élaboration des programmes et gestion des projets ; la gestion de politiques économiques ; mobilisation de ressources intérieures, gestion des dépenses publiques, de la dette et des politiques macroéconomique et fiscale, et systèmes de redevabilité publique ; et capacité à bien gérer les connaissances et à instaurer un dialogue efficace sur les mesures à prendre. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique devra être mise à profit, dans la mesure où elle apporte un appui politique et donne accès aux compétences nécessaires pour répondre aux besoins et aux priorités spécifiques du continent.

57. Les membres de la CEA devraient envisager de prendre les mesures suivantes :

- a) Donner la priorité à la formation numérique et aux compétences technologiques pour doter les apprenants des outils dont ils ont besoin en cette ère du numérique ;
- b) Élargir l'accès à l'éducation et à la formation en utilisant des modèles d'apprentissage en ligne et des modèles mixtes ;
- c) Recourir à l'intelligence artificielle pour personnaliser les expériences d'apprentissage, répondre aux besoins particuliers de chaque apprenant et développer au mieux ses compétences ;
- d) Renforcer les capacités d'analyse de données pour permettre de prendre des décisions fondées sur des données probantes à tous les niveaux ;
- e) Appuyer les initiatives régionales et continentales concernant la normalisation et l'harmonisation des données pour en améliorer la qualité et la comparabilité ;
- f) Encourager la collaboration entre les secteurs public et privé, notamment les partenariats de développement public-privé, pour mettre en place des programmes de formation spécialisés adaptés aux besoins de l'industrie et promouvoir le transfert de compétences ;
- g) Mettre en place des mécanismes qui permettent d'évaluer régulièrement les programmes de renforcement des capacités, pour les adapter à l'évolution des besoins et des enjeux ;
- h) Promouvoir des initiatives de renforcement des capacités respectueuses de l'environnement, en les alignant sur les objectifs de développement durable relatifs à la préservation de l'environnement ;

i) Faciliter la mutualisation des connaissances et la collaboration entre États africains, ainsi que les échanges de meilleures pratiques et d'enseignements tirés d'expériences antérieures, pour constituer des groupes sectoriels et réaliser une intégration économique régionale plus forte ;

j) Investir dans la gouvernance, la transparence et la responsabilisation pour mettre en place des institutions solides de mise en œuvre des politiques ;

k) Adopter une approche d'infrastructure de contrôle de la qualité pour les politiques, les cadres juridiques et réglementaires et les pratiques qui encouragent et renforcent la qualité, la sécurité et la viabilité environnementale des biens et services destinés au commerce intra-africain et international ;

l) Attirer des investissements pour des projets transfrontaliers d'infrastructures industrielles, en particulier pour des zones économiques spéciales africaines, afin d'assurer une meilleure intégration des chaînes de valeur régionales ;

m) Tirer le meilleur parti des plateformes existantes, comme la Coalition pour l'alimentation scolaire et le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, pour promouvoir l'obligation de rendre compte et les échanges de meilleures pratiques.

V. Messages clés

58. La communauté internationale devrait veiller à ce que l'Afrique bénéficie d'un accès suffisant et équitable aux financements concessionnels et aux mécanismes de financement innovants du marché, notamment d'un accès prioritaire aux nouveaux mécanismes d'amélioration des termes du crédit et d'un accès plus large aux instruments financiers abordables, comme les conversions de dettes en mesures en faveur de la nature, pour faire face aux problèmes intimement liés que sont la dette, les changements climatiques et le développement durable.

59. Les membres de la CEA devraient :

a) Mettre en place des cadres politiques et réglementaires et des environnements de marché favorables et adopter des outils, cadres et autres instruments innovants pour le financement vert, la gestion durable de la dette et l'utilisation rationnelle des ressources ;

b) Promouvoir les zones économiques spéciales pour attirer les entreprises étrangères à forte intensité de connaissances et faire prospérer les entreprises nationales ;

c) Mettre en œuvre en urgence une feuille de route pour la modernisation et la transformation des systèmes statistiques nationaux de manière à améliorer leur résilience et à faciliter la production de données fiables et l'établissement de rapports sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;

d) Investir dans des initiatives de réforme et de renforcement des capacités pour poursuivre leurs efforts de mobilisation de ressources intérieures ;

e) Transposer dans les politiques et réglementations nationales les choix politiques et les engagements énoncés dans l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et dans d'autres instruments et cadres régionaux pour stimuler le commerce, en particulier le commerce numérique, et les investissements.

60. Les membres de la CEA, les entités du système des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales devraient :

a) Élaborer des stratégies régionales de renforcement des capacités et des plans de mise en œuvre, en s'appuyant sur les plateformes existantes et sur les technologies émergentes pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

b) Tirer le meilleur parti des plateformes existantes, comme la Coalition pour l'alimentation scolaire et le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, pour promouvoir l'obligation de rendre compte et les échanges de meilleures pratiques.
